

Communiqué de presse

Besançon, Dijon et Neuchâtel, le 7 mai 2026

Economie circulaire dans l'Arc jurassien franco-suisse : approche par les déchets

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) complète son cycle de travail sur l'économie circulaire et publie une étude portant sur les déchets. Ceux-ci représentent près de 840'000 tonnes en 2023, soit 430 kg par habitant de l'Arc jurassien. Même si des disparités existent entre France et Suisse, les filières de tri sont bien installées des deux côtés de la frontière.

Traitement des déchets dans l'Arc jurassien

En 2023, 839'000 tonnes de déchets ménagers ont été collectées par les services publics dans l'Arc jurassien franco-suisse, soit environ 430 kg par habitant. L'Arc jurassien français en a recueilli 426'000 tonnes et l'Arc jurassien suisse 413'000, soit une répartition proche de celle de la population de chaque versant.

La majorité des déchets du territoire de l'Arc jurassien, soit 43 %, concerne les catégories valorisables (papier-carton, biodéchets et déchets verts, verre et métaux), 35 % les ordures ménagères et 21 % les autres catégories. Ces « autres déchets » regroupent les flux ne relevant pas des principales catégories valorisables, comme les déchets d'équipement électriques et électroniques ou les encombrants - qui font cependant l'objet de filière de recyclage.

Des différences entre territoires selon les types de déchets

Le volume des ordures ménagères, de verre et de métaux collecté par habitant est sensiblement le même entre les versants suisses et français. En revanche, avec 59 kg par habitant, la collecte de papier-carton est plus élevée en France qu'en Suisse (55 kg / habitant), et celle des déchets verts et biodéchets est supérieure côté suisse (86,5 kg / habitant contre 70,8).

Les écarts observés entre territoires et dans la structure de la collecte sont la conséquence des différences entre modes d'organisation des filières de collecte et de valorisation. Ces variations existent entre les deux territoires d'un même pays (taxe au sac, redevance incitative, systèmes de collecte à la source et non par les services publics, etc.).

Les autres types de déchets

Il s'agit de l'ensemble des flux ne relevant pas des principales catégories valorisables : déchets de bois, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), encombrants, etc. Avec 71 kg par habitant côté suisse et 113 kg par habitant côté français en 2023, ils représentent 17 % du total des déchets collectés sur le versant suisse et 25 % sur le versant français.

La composition de cet ensemble diffère de part et d'autre de la frontière. Côté suisse, le mobilier et les encombrants représentent 39 % des autres déchets, devant les déchets de bois (27 %) et les déchets de plâtre (17 %). Côté français, ce sont les déchets de bois qui sont plus importants (34 %), suivis du mobilier et des encombrants (31 %) et des DEEE (14 %).

Un webinaire organisé par l'OSTAJ se tiendra le 7 mai 2026, de 14h à 15h, pour présenter les deux volets - emplois et déchets - de ces travaux consacrés à l'économie circulaire. L'inscription se fait au moyen du formulaire en ligne : [lien d'inscription](#)

Retrouvez l'étude en ligne : www.ostaj.org

Pour tout complément d'information statistique

Suisse : Service de statistique du canton de Neuchâtel, + 41 32 889 68 22, OSTAJ@ne.ch

France : INSEE Bourgogne-Franche-Comté, + 33 6 63 30 50 36, DR25-OSTAJ@insee.fr

Contacts presse

Région Bourgogne-Franche-Comté : Marie Souverbie - tél. : + 33 3 80 44 34 66 / Laure Hubidos - tél. : +33 3 81 61 61 08

arcjurassien.ch : Mireille Gasser - tél. : +41 32 889 76 00 / mireille.gasser@arcjurassien.ch

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté : Cécile Hermier - tél. : +33 3 80 44 64 05